



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Régional de l'Alimentation

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de Bretagne**

**AGREMENT POUR L'APPLICATION DE PRODUITS
PHYTOPHARMACEUTIQUES EN PRESTATION DE SERVICE :
HORS TRAITEMENTS DE SEMENCES**

Références :

- *Vu les articles L.254-1, L.254-2, R.254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;*
- *Vu la délégation de signature du préfet de la région BRETAGNE au Directeur Régional de la DRAAF Bretagne en date du 24 juillet 2024;*
- *Vu la subdélégation de signature du Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt à certains agents de la DRAAF en date du 07 août 2024;*

L'organisme JBP JEHANNO BOIS ET PAYSAGES (SARL)

domicilié à 1 la Croix Pichot
56 490 MENEAC

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : 5600042**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels **NON**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels **NON**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service (hors traitements de semences) **OUI**
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application **NON**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

JBP JEHANNO BOIS ET PAYSAGES (SARL)	56 490	MENEAC
-------------------------------------	--------	--------

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Rennes, le 20/08/2024

**Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
L'adjointe à la cheffe du Service Régional de l'Alimentation**

Eva WARNS PETIT